

Organisation du mouvement étudiant au sein des sites de l'UCLouvain

1. Contextualisation

Le multi-site de l'AGL est une tâche particulièrement ardue. En effet, il est difficile de structurer le mouvement étudiant sur les différents sites de l'UCLouvain alors que celle-ci, même si elle se dit multi-site, ne se pense pas comme telle. Une attention particulière doit être apportée ainsi que des moyens structurels afin que chaque étudiant.e, peu importe le site sur lequel il/elle étudie, puisse se sentir représenter.

2. Problématique

a. Partage de l'information

Trop souvent, les sites sont mal informés de ce qui se passe à l'AGL et des ressources qui sont disponibles. Un travail quotidien doit donc être effectué afin que les sites puissent lorsqu'ils en ont besoin, recourir à l'aide de nos permant.e.s.

b. Trésorerie

Une des problématiques principales des sites est la trésorerie. Tout d'abord, les sites ne bénéficient de fait pas du même rapport à la trésorerie que Louvain-La-Neuve. Les représentant.e.s étudiants s'impliquant sur Louvain-La-Neuve ont un contact privilégié avec le/la trésori.er.ère. Le/la responsable multi-site ainsi que le/la responsable de la trésorerie doivent donc porter une attention particulière aux sites pour qu'ils sachent comment remplir une note de frais, quelles sont les conditions pour se faire rembourser par l'AGL, etc.

Secondement, les sites n'ont pas connaissance du montant qui est à leur disposition. Il s'agit donc de fixer un montant qui serait à disposition des sites pour leurs événements, leurs campagnes, ... Sur ce montant une indépendance est laissée aux sites à condition que ces dépenses rentrent dans celles acceptées par le décret participation. Chaque année, une formation devra dès lors être donnée par le/la trésori.er.ère aux trésoriers des sites pour expliquer quelles dépenses sont acceptées. Le calcul pour définir le montant sera le suivant : 300 euros seront alloués systématiquement pour chaque site auxquels s'ajouteront 26 centimes par étudiant.e.s.

Site	Nombre d'étudiant.e.s	Budget alloué
Louvain-La-Neuve	21881	5989,06
Woluwé	6801	2068,26
Mons	1436	673,36
Tournai	438	413,88
St Gilles	493	428,18
Total		9572,74

Si un site envisage de faire un gros projet qui dépasse le budget accordé, cela doit passer par le conseil AGL et celui-ci sera souverain pour décider d'accorder ou non les dépenses liées au projet.